

PROCES VERBAL

LA MAIRIE :
53 Rue de la Mairie
05110 BARCILLONNETTE
04.92.54.25.80
mairie.barci05@gmail.com
<https://www.barcillonnette.fr/>

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Juin 2026

Conseillers présents : Cruz François 1er Ajoint, Hemery Bruno, Joly Patrice, Ollier Aurélie,

Pham-Phu Hugues, Salerno Rémina, Luciano Lola

Conseillers absents excusés : Roxane DELLE VEDOVE, 2nde Adjointe donne pouvoir à François CRUZ arrivée à 19h30, Maïla ENCOGNERE donne pouvoir à Patrice JOLY, Thibaud GURY donne pouvoir à Rémina SALERNO, Valérie LOMBARD donne pouvoir à Hugues PHAM-PHU.

Conseillers absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Le Maire propose la désignation de François CRUZ comme secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du PV de la séance du 27 avril 2026
2. Désignation du correspondant défense
3. Désignation du représentant IT05
4. Désignation d'un référent déontologue
5. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

FINANCES

De 6 à 9. Affectation de résultat et Compte Fiscal Unique (CFU) du budget principal et du budget eau

10. Décision modificative du budget de fonctionnement de l'eau portant sur l'entretien du réseau

RESSOURCES HUMAINES

11. Additif à la convocation – CDD de remplacement de la secrétaire générale de mairie

AFFAIRES GENERALES

12. Bulletin d'adhésion au CAUE

13. Convention d'adhésion au service d'aide à l'archivage du CDG 05

TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

14 à 16. Demande de subventions portant sur les travaux

QUESTIONS DIVERSES

1. 8ème Genève cannes classic
2. Soutien à la MSA
3. Groupes de travail

CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 06 Avril 2026 est soumis à approbation. Hugues PHAM-PHUa transmis ses remarques par écrit à Mme le Maire. Il indique remarquer que les transcriptions sont justes sauf à l'égard de ses propos. Il souhaite apporter des modifications au procès-verbal rédigé.

Hugues PHAM-PHU indique souhaiter que les indemnités du maire et des adjoints soient proportionnelles au nombre d'habitants de la commune. Il indique également regretter qu'il n'y ait pas une meilleure prise en charge par l'État des frais liés aux indemnités de fonction des élus. Hugues PHAM-PHU indique que Bruno HEMERY aurait dit lors du dernier conseil municipal du 6 avril 2026 que l'État octroie suffisamment d'argent aux petites communes. Bruno HEMERY indique avoir dit le contraire.

Concernant la proposition d'achat de parcelles par Monsieur Christophe BOIREL PEYROT, celles-ci ont été identifiées comme propriété privée de Hugues PHAM-PHU. Le conseil municipal ne fixe actuellement aucune ligne de conduite concernant l'acquisition de parcelles communales.

Madame la Maire modifie le PV en conséquence.

2. Délibération 2026-06-01 : Désignation du correspondant défense

La fonction du correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité. Il est désigné, sur proposition du maire, parmi les membres du conseil municipal. Sa nomination est obligatoire.

Mme la Maire propose la candidature de Thibaud Gury, acceptée à l'unanimité.

3. Délibération 2026-06-02 : Désignation d'un représentant IT05 (Ingénieure Territoriale 05)

Pour renforcer la capacité de nos territoires ruraux à agir et innover, le Département des Hautes-Alpes met à disposition des communes et EPCI une offre d'ingénierie territoriale. Le représentant communal siégera lors des assemblées générales.

Mme la Maire propose la candidature de Francois Cruz, acceptée à l'unanimité.

4. Délibération 2026-06-03 : Désignation d'un référent déontologue

La désignation de ce référent est obligatoire. Le déontologue, accompagne dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal. Il exerce une mission d'accompagnement, de conseil et

de prévention des risques en matière d'atteinte à la probité. Le référent proposé est celui qui occupait cette fonction au précédent mandat : Jerome CERNOIA. Chaque conseiller peut le saisir individuellement. Chaque conseiller dispose de la capacité de contacter le déontologue uniquement afin d'évoquer une problématique le concernant et non pour évoquer celle d'un autre conseiller.

La désignation est acceptée à l'unanimité.

5. Procès-Verbal : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le quorum nécessaire afin de procéder à l'élection est atteint avec sept conseillers municipaux présents sur onze. Les deux conseillers les plus âgés sont Hugues PHAM-PHU et Patrice JOLY, les deux plus jeunes sont Lola LUCIANO et Aurélie OLLIER. Pour les communes de moins de 1000 habitants, il doit être élu un délégué et 3 suppléants.

Un total de onze suffrages sont exprimés :

- Bruno HEMERY est candidat à la délégation. Il est élu à l'unanimité des onze suffrages. Né le 30 avril 1968 à Lisieux. Il est élu au premier tour et déclare accepter le mandat.
- Les candidats à la suppléance sont Rémina SALERNO, François CRUZ et Patrice JOLY. Les trois candidats sont élus à l'unanimité.
- Patrice JOLY, né le 22/02/1946 à Neuilly-sur-Seine (92200), accepte le mandat.
- François Cruz, né le 12/08/1996 à Saint-Martin-d'Hères (38421), accepte le mandat.
- Rémina Salerno, est née le 31/10/1997 à Marseille 13006, accepte le mandat.

FINANCES

- Affectation de résultat et Compte Fiscal Unique (CFU) du budget principal et du budget eau

6. Délibération 2026-06-05 CFU BP PRINCIPAL

7. Délibération 2026-06-06 Affectation du résultat 2025 Budget Principal

8. Délibération 2026-06-07 CFU BP EAU

9. Délibération 2026-06-08 Affectation du résultat 2025 Budget EAU

Le conseil municipal doit voter une nouvelle fois le CFU. Il est revoté sur le budget principal et sur le budget de l'eau. Le vote est adopté à l'unanimité.

- Décision modificative du budget de fonctionnement de l'eau portant sur l'entretien du réseau

10. Délibération 2026-06-09 : Décision modificative du budget de fonctionnement de l'eau portant sur l'entretien du réseau

A l'occasion de deux importantes fuites d'eau les 16 et 18 mai 2026 sur la canalisation principale permettant l'approvisionnement en eau potable des Faysses, la mairie a contacté l'entreprise PAUCHON pour une intervention d'urgence afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en eau pour les habitants du hameau.

L'entreprise PAUCHON a facturé 6960 euros TTC pour les deux interventions.

L'imputation comptable ne peut être réalisée car il a été provisionné 3000€ pour l'année 2026 sur l'article 61523 "réseau entretien". Ainsi, il est proposé de réaliser une décision modificative

transférant 6000€ depuis l'article 65 "autres charges de gestion courante" à l'article 61523 "réseau entretien" permettant de couvrir les frais et régler la facture due à l'entreprise.

Madame la Maire indique avoir débuté le processus de demande de subvention au département afin de faire subventionner par le fond d'urgence entre 30 et 50% les interventions de l'entreprise PAUCHON.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

11. Délibération 2026-06-10 : Additif à la convocation - CDD de remplacement de la secrétaire générale de mairie

La secrétaire de mairie, Tania Richard est en arrêt maladie pour une période d'un mois renouvelable. Afin d'assurer à minima les missions de facturation et de comptabilité de la commune, il est proposé d'embaucher pour une demi-journée par semaine une secrétaire remplaçante en la personne d'Eugénie Delmas, secrétaire de mairie de la commune de Lardier et Valença 05110 et ce jusqu'au 25 Juin, reconductible. Le Centre De Gestion (CDG05) prend à sa charge une partie des frais engagés.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

12. Délibération 2026-06-11 : Bulletin d'adhésion au CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) accompagne les collectivités sur l'aménagement du territoire et le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain. L'adhésion pour bénéficier de cet accompagnement est de 100 euros annuels. Il est proposé d'y adhérer pour 2026.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

13. Délibération 2026-06-12 : Convention d'adhésion au service d'aide à l'archivage du CDG 05

En début de mandat, les communes doivent obligatoirement dresser un récolement de leurs archives. Le CDG propose un service d'aide à l'archivage à travers une convention d'une durée de 3 ans. Un archiviste du CDG pourra ainsi aider la commune à réaliser le récolement. D'autres services liés aux archives sont aussi disponibles. La tarification est de 300 €/jour. La signature de la convention est acceptée à l'unanimité.

TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

14. Délibération 2026-06-13 : Demande de subvention - Ombrière terrasse de la bergerie

Afin de favoriser l'utilisation de la terrasse en été pour des activités en lien avec la bergerie (spectacles, cours de sport, réceptions, concert...), le groupe de travail travaux a réalisé plusieurs devis pour l'installation d'une ombrière. Deux voiles sont prévues pour un total de 78 5 m² couvert sur les 90 m² de la terrasse. Le montant est de 11 853 € HT. Cette ombrière peut être financée à 50% par le fond de concours (subvention aggro).

Aurélien OLLIER demande quelle est la nécessité de créer une ombrière. Lola LUCIANO indique que la réflexion du dernier mandat était d'ombrager cet espace pour permettre aux activités proposées de pouvoir l'utiliser en été. Du mobilier urbain a déjà été acheté par la commune afin que les habitants puissent profiter de cet espace, à l'heure actuelle peu utilisé.

L'entreprise Voiles du sud propose d'installer deux ombrières pour un montant global de 11 853 € HT. L'entreprise Durand bâches propose 2 prestations, une avec des voiles et l'autre un store double pente à 8 000€ HT, fixé au sol.

Hugues PHAM-PHU propose d'installer un balcon pour l'appartement communal du dessus, ce qui permettrait de faire de l'ombre sur la terrasse. Patrice JOLY indique que cela avait été réfléchi lors des précédents mandats mais qu'un balcon ne permettait pas de créer de l'ombre sur la terrasse au vu de l'exposition. Hugues PHAM-PHU propose qu'une réflexion soit menée sur la création d'un espace extérieur pour l'appartement apportant une plus-value immobilière. Rémina SALERNO indique que c'est un sujet intéressant, à creuser durant le mandat, qui est en parallèle de cette proposition.

Le conseil municipal fait le choix de retenir la proposition de l'entreprise Durand bâches pour un montant total de 11 853 € HT afin de faire une demande de subvention de fonds de concours à la CAGTD.

Vote :

Pour : 9

Contre : 2

15. Délibération 2026-06-14 : Aménagement du gîte des Oustaus

Le gîte des Oustaus doit se mettre en conformité vis-à-vis de la sécurité incendie. Des travaux sont prévus à l'automne et concernent : 6 couvertures anti feu, 2 portes coupe-feu, un avertisseur de fumée interconnectés, un extincteur Co2 pour les batteries, la peinture intumescente des plafonds bois (70 m²). Le montant total est de 9 500 € HT (fournitures + pose). Par ailleurs, les batteries actuelles en technologie gel étant défectueuses, il est prévu de les remplacer par des batteries LFP (lithium) garanties 10 ans avec une durée de vie de 20 ans. Les préconisations du professionnel ont été précédées par une visite sur place. Il est proposé de mettre 2 batteries pour anticiper la fluctuation/l'augmentation de la consommation électrique des prochaines années.

La dépose est effectuée par le prestataire, il lui sera demandé de les déposer en mairie.

Le montant total de la fourniture et de la pose est de 10 806 € HT. Ces travaux peuvent être financés à 50% par le fond de concours (subvention aggro)

Les travaux prévus sont adoptés à l'unanimité.

16. Délibération 2026-06-15 : Rampe sur l'accès piétons du bar là-baS

En date du 30 mars, les Gagas ont formulé une demande écrite à la commune pour l'installation d'une rampe sur l'accès piéton public qui longe le poulailler. Le chemin est décrit comme accidentogène, plusieurs personnes ayant déjà chutées en le pratiquant, notamment en hiver avec le verglas/neige. Au-delà de l'aspect accidentogène, Bruno précise que l'installation de cette rampe est demandée par la réglementation car il y a plus d'un mètre de hauteur entre l'accès et la terrasse du bar.

Le montant global (fournitures + installation) est de 3000 € HT et peut être financé à 50% par le fond de concours (subvention agglo).

Hugues demande s'il n'est pas nécessaire de mettre une rampe également du côté de l'accès voiture. Les autres conseillers expliquent que la disposition du terrain est moins accidentogène et comme ce n'est pas un accès piéton, il n'est pas nécessaire d'installer une rampe sur ce côté. Hugues indique qu'il souhaiterait une réflexion globale sur l'aménagement de cet espace.

Vote :

Pour : 9

Contre : 2

QUESTIONS DIVERSES

1. 18ème Genève cannes classic et Biking man

Passage de voitures de collection sur la commune le 17 septembre entre 16h et 16h30. La route ne sera pas fermée. L'organisation dispose d'une voiture ouvreuse pour assurer la sécurité lors du passage. Les participants évoluant sur la voie publique doivent se conformer au code de la route. Cette information n'apporte pas de remarque particulière du conseil.

2. Soutien à la MSA

La MSA souhaite envoyer un courrier au premier ministre demandant un soutien à leur activité. Il nous est proposé de soutenir la démarche. Le conseil municipal souhaite à l'unanimité soutenir la démarche.

3. Groupes de travail

La composition des groupes de travail est définie comme suit :

GROUPES DE TRAVAIL - 2026-2032			
Dénomination	Missions	Référent	Elus
Agriculture Forêts	Agriculture, forêts (coupe de bois et autres), chemins ruraux, eau agricole, lien avec les communes forestières	Roxane	Lola, Bruno, Hugues
Communication	Site internet, affichage, diffusion, information aux habitants, réunions publiques...	Thibaud	Aurélie, Lola, Rémina et, en invitée, Cécile Gacougnole
Eau	Factures, raccordements, problèmes techniques, suivi de la consommation et de la production, délégation de	Rémina	Patrice, Bruno, François, Hugues
Finances	Comptabilité, élaboration des budgets, suivis dépenses et recttes, investissements et subventions	Rémina	Bruno, François, Thibaud, Valérie, Roxane et, en invitée, Nicole Magalon
Social et école	Population, école et collège, bien vivre ensemble, jeunes-vieux, problèmes particuliers	Aurélie	François
Travaux	Suivi des travaux (y compris la voirie), devis, points techniques...	François	Bruno, Patrice
Urbanisme	Documents d'urbanisme, voirie communale, aménagement du village, occupation domaine public...	Rémina	Patrice, Bruno, Hugues, Valérie
Biodiversité	Suivi parcours biodiversité Biodiversité en général	Roxane	
Patrimoine	Lien avec CAUE et fondation du patrimoine, mise en place projets autour du pat	François	Hugues
Logements	Gestion des locataires, entretien et petits travaux	Bruno	Rémina, Valérie
Tourisme	Développement touristique raisonné	Lola	Roxane, Rémina
Bergerie	Gestion des locataires, abonnements, association, entretien	Thibaud	Patrice, Bruno, Rémina et Cécile Gacougnole
Cimetière		Bruno	François

Fait à Barcillonnette, le 13/07/2026

Le/La secrétaire de séance
François CRUZ, 1er adjoint




Maire de Barcillonnette
Rémina Salerno


